Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 28/10/2026
ID : 062-216205559-20261026-DCM261026_01-DE

CM2 2026/010

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS – ARRONDISSEMENT DE BETHUNE – CANTON D'AUCHEL

Ville de **MARLES-LES-MINES**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Mason MOREAU, Maire, en suite de convocation en date du 20 octobre 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, le 20 octobre 2026.

Étaient présents : M. Mason MOREAU, M. Jérémy ROBBE, Mme Stéphanie LEGAY, M. Thierry TURLURE, Mme Aline MOREAU, M. Fabien PAUWELS, Mme Jennifer GREVET, M. Philippe LAISNÉ, Mme Charlotte DESMARETZ, M. Alain GRESSIER, M. José TASSEZ, M. Didier PAILLART, Mme Lœtitia DAUTREMEPUICH, Mme Sylvie VICHERY, M. Pascal DEMOL, Mme Karine POCQUET, M. Wesley GARNIER, M. Fabrice DUBRAY, Mme Marina LONCKE, Mme Jessica FOURCROY, M. Jérôme DELPLACE, Mme Aurélie VANNECKE, Mme Marie BOULOGNE, Mme Annette GOZET, M. COUVILLERS Nicolas, Mme Peggy CUISINIER, M. Pierre PRINGARBE.

Étaient absents représentés : Mme Karine DERUELLE (pouvoir donné à Mme Peggy CUISINIER), M. David URBAIN (pouvoir donné à M. Nicolas COUVILLERS)

Étaient absents non représentés :

Soit : 27 présents, 2 absents (dont 2 pouvoirs), soit 29 votants. Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Philippe LAISNÉ a été désigné par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la réunion du 14 septembre 2026 a été adopté sans observation.

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 26.10.26.01. DU 26 OCTOBRE 2026

OBJET : INDEMNITÉS DU MAIRE, DES ADJOINTS AU MAIRE ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Monsieur le Président rappelle que des indemnités de fonction peuvent être versées au maire, aux adjoints au maire et aux conseillers municipaux délégués.

Monsieur le Président indique avoir donné délégation de fonctions à Monsieur Pierre PRINGARBE, Conseiller Municipal, à la date du 2 octobre 2026 et précise qu'il interviendra dans les domaines « Appui administratif et accompagnement aux démarches du quotidien ».

Monsieur le Président expose qu'il y a lieu de modifier le tableau des indemnités de fonction.

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des huit adjoints en date du 22 mars 2026,

Vu les articles L 2123-20 à L 2123-24-2 et R. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans toutes les communes, l'indemnité du maire est fixée de droit au maximum,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le taux des indemnités de fonction allouées aux adjoints et aux conseillers délégués,

Considérant que l'enveloppe globale est égale au total de l'indemnité maximale du maire et de l'indemnité maximale des adjoints au maire,

Considérant qu'au sein de l'enveloppe globale, si la totalité de l'enveloppe n'est pas servie au maire et au adjoints au maire, il est possible de verser une indemnité aux conseillers municipaux délégués dans les mêmes limites,

Considérant que les indemnités sont calculées en fonction de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, actuellement l'indice brut 1027,

Considérant que les taux sont fixés en fonction du nombre d'habitants et que la commune de Marles-les-Mines compte 5430 habitants,

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 28/10/2026
ID : 062-216205559-20261026-DCM261026_01-DE

Vu la délibération du conseil municipal n°14.09.26.01, en date du 14 septembre 2026, relative à l'installation de M. Pierre PRINGARBE, en tant que conseiller municipal,

Vu l'arrêté du Maire n°2026-28 portant délégation de fonction à M. Pierre PRINGARBE, en tant que conseiller municipal,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe :
L'indemnité du maire à 58.30 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
L'indemnité des adjoints à 15.01 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique par adjoint,
L'indemnité des conseillers municipaux délégués à 4.43 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique par conseillers municipaux délégués.
Le tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est joint en annexe de la présente délibération.

Dit :
Que les indemnités sont versées mensuellement,
Que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal du 26 octobre 2026 a été, le 20 octobre 2026, publiée sur le site internet de la commune et affichée à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.	**Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.** **Ont signé les membres présents.** **Pour extrait certifié conforme.** **Certifié exécutoire,** **Marles-les-Mines, le 27 octobre 2026**
Le Maire,	**Le Maire,**
Mason MOREAU	**Mason MOREAU**

MAIRIE DE MARLES-LES-MINES 62540

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 26.10.26.01. DU 26 OCTOBRE 2026

OBJET : INDEMNITÉS DU MAIRE, DES ADJOINTS AU MAIRE ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 28/10/2026
ID : 062-216205559-20261026-DCM261026_01-DE

Conseil municipal du 26 OCTOBRE 2026

Annexe récapitulant les indemnités allouées aux membres du conseil municipal

Membres du conseil municipal	Fonction	Taux voté
M. Mason MOREAU	Maire	58.30%
M. Jérémy ROBBE	Premier adjoint au maire	15.01%
Mme Stéphanie LEGAY	Deuxième adjointe au maire	15.01%
M. Thierry TURLURE	Troisième adjoint au maire	15.01%
Mme Aline MOREAU	Quatrième adjointe au maire	15.01%
M. Fabien PAUWELS	Cinquième adjoint au maire	15.01%
Mme Jennifer GREVET	Sixième adjointe au maire	15.01%
M. Philippe LAISNE	Septième adjoint au maire	15.01%
Mme Aurélie VANNECKE	Huitième adjointe au maire	15.01%
M. Alain GRESSIER	Conseiller municipal délégué	4.43%
M. José TASSEZ	Conseiller municipal délégué	4.43%
M. Didier PAILLART	Conseiller municipal délégué	4.43%
Mme Lœtitia DAUTREMEPUICH	Conseillère municipale déléguée	4.43%
Mme Sylvie VICHERY	Conseillère municipale déléguée	4.43%
M. Pascal DEMOL	Conseiller municipal délégué	4.43%
Mme Karine POCQUET	Conseillère municipale déléguée	4.43%
M. Wesley GARNIER	Conseiller municipal délégué	4.43%
M. Fabrice DUBRAY	Conseiller municipal délégué	4.43%
Mme Marina LONCKE	Conseillère municipale déléguée	4.43%
Mme Charlotte DESMARETZ	Conseillère municipale déléguée	4.43%
Mme Jessica FOURCROY	Conseillère municipale déléguée	4.43%
M. Jérôme DELPLACE	Conseiller municipal délégué	4.43%
Mme Marie BOULOGNE	Conseillère municipale déléguée	4.43%
M. Pierre PRINGARBE	Conseiller municipal délégué	4.43%

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 26.10.26.01. DU 26 OCTOBRE 2026

OBJET : INDEMNITÉS DU MAIRE, DES ADJOINTS AU MAIRE ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)